

N: 18 - 1893

La Cour supérieure de Justice du Grand-Duché de Luxembourg, formée en cour de cassation, a rendu le 12 décembre 1893, l'arrêt dont la teneur suit:

Entre:

Flammang Nicolas, âgé de 19 ans, fils de Flammang Marie Catherine, sans état, né et demeurant à Obermampach, demandeur en cassation

Et:

le Ministère Public, défendeur en cassation.

Que le pourvoi en cassation formé le douze août 1893 par le nommé Flammang Nicolas, contre un arrêt rendu par la Cour supérieure de Justice du Grand-Duché de Luxembourg, chambre correctionnelle, à la date des dix 12 août, lequel arrêt, statuant contrairement, condamne le dit Flammang de chef d'outrage public aux motifs à un emprisonnement de huit jours, à une amende de 20 francs et aux frais liquidés à francs 15,45, fixe la durée de la contrainte par corps pour l'amende à 18 jours.

Vu Monsieur le Conseiller Thorn en son rapport;
Vu le Ministère Public en ses réquisitions.

Attendu que le pourvoi n'indique aucun moyen de cassation; que le condamné n'a pas déposé de mémoire à l'appui de son pourvoi dans le délai fixé par la loi; que personne ne s'est présentée pour lui.

Attendu qu'il résulte de plus de l'instruction faite devant ce siège que toutes les formalités prescrites à peine de nullité ont été observées et qu'aucune violation ni fausse application de la loi n'est à reprocher à l'arrêt attaqué.

Attendu en surplus que la procédure a été régulièrement suivie;

Pour ces motifs:

La Cour, siégeant comme cour de cassation et Monsieur l'Avocat général entendu en son avis conforme, rejette pour défaut de motifs le pourvoi formé contre l'arrêt du 12 août 1893 comme non fondé et condamne

Le demandeur en cassation aux dépens liquidés à fees
2. 20 y compris le coût de l'expédition du 12 août 1898
ainsi qu'il est jugé et prononcé en audience publique
de la susdite Cour. daté en tête.

Présents: Messieurs Vannevel, Président,
Abek, Thoren, Joseph Bischoff, Demons et Geichen,
Conseillers, Thilges, Président du tribunal d'arrondissement
de Luxembourg, ce dernier en remplacement de Dousset
Meyson, Président du tribunal d'arrondissement de
Dixler, légitimement empêché, Grand, avocat général
et Van Hoover, greffier adjoint.

Vannevel
Thoren
Bischoff
Thilges
Meyson
Grand
Van Hoover